



## CHALLENGE DU PRESIDENT 2023

### Règlement :

#### Article 1

Tous les clubs de Tir à l'Arc dont le siège est situé dans le Val de Marne et affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc, sont sollicités pour participer au Challenge.

#### Article 2

Tous les Clubs participant au Challenge doivent respecter les critères établis par le Conseil Départemental et se conformer à l'échéancier proposé.

#### Article 3

Le classement des clubs se fera sur la saison 2021/2022 par rapport à la saison 2020/2021 et tiendra compte des différents critères retenus pour ce Challenge.

Le montant de la subvention proposée, compte tenu du classement et de l'enveloppe globale disponible, sera annexé au classement.

#### Article 4

Les clubs participants au Challenge devront, dans les délais impartis, établir une demande de dotation en matériel, en présentant un devis ou une facture pro format de la somme exacte.

#### Article 5

Critères d'évaluation pour le classement des clubs dans le Challenge du Président.

35% de l'aide sera répartie d'une façon identique entre les différentes associations.

Ensuite, chaque club se verra attribuer les points en fonction de son dynamisme, de son niveau de pratique et d'implication à la vie associative et sportive.

Le reste de la somme sera répartie au prorata des points obtenus après avoir exclu les associations dont le résultat serait éventuellement négatif.

### **5. 1- Effectifs**

- a. nombre d'adhérents selon le barème d'attribution des voix à l'assemblée générale.

- b. progression des effectifs

3 points si + de 20% par rapport à l' effectif de 2021,
2 points si + de 10%
1 point si plus de 5%,
-3 points si baisse supérieure à 20%,
-1 point si baisse supérieure à 5%.

- c. Jeunes (P, B, M, C, J)

1 point pour 1 à 10 jeunes
2 points pour 11 à 20 jeunes
3 points pour 21 jeunes et plus

2 points de bonus si plus de 20 % de jeunes
1 point de bonus par tranche de 10 % en plus

1 point de malus si moins de 15%
2 points de malus si moins de 10%
3 points de malus si moins de 5%

## 5.2 – Participations sportives 2021-2022

- a. organisation de concours 5 points si organisation concours qualificatif FFTA
- b. participation aux concours 1 point par tranche de 10 tireurs au classement national salle 2022  
1 point de bonus par tranche de 5 tireurs en TAE International en 2022 (
- c. Challenge Inter-Club 5 points si participation à l' une des 3 divisions  
+ 1 point de bonus par équipe engagée
- d. championnat par équipe 2 points par équipe engagée en DR Honneur, Excellence, Jeunes  
4 points par équipe engagée en D2  
6 points par équipe engagée en D1, Champ. France de Parcours ou DNAP.

## 5.3 – Formation 2021-2022

- a. école de Tir 0 point si pas d'initiation  
2 points si initiation non structurée (sans Entraîneur ou Ass Entraîneur)  
5 points si existence d'une structure spécifique. (Avec Entraîneur et/ou Ass Entraîneur)
- b. formation des cadres 0 point si pas de formation  
2019/2020 2 points par Assistant Entraîneur  
4 points par formation de Dirigeant, d'Entraîneur 1, d'Entraîneur Fédéral ou d'Arbitre  
6 points si formation d'entraîneur 2 ou B. E.
- c. labellisation 3 points pour le label Espoir 2022  
6 points pour le label Ambition 2022  
9 points pour le label Excellence 2022  
12 points pour le label Elite 2022

## 5.4 - Vie associative

- a. participation au Comité Départemental, animation départementale 0, 4 ou 6 points
- b. action pour intégrer les sportifs handicapés 2 points si isolé  
5 points si structure
- c. Participation aux assemblées générales statuant les comptes sur l'année 2022  
Assemblée départementale 5 points  
Assemblée régionale 10 points

## 5.5 - Effectif féminin

0 pour moins de 5%, puis 1 point par tranche de 5% sur l'effectif 2022

### Article 6

Les points obtenus ne seront validés par le Comité Départemental que si le club est à jour de ses cotisations.

### Article 7

Ce règlement, adopté par le Comité Départemental de Tir à l'Arc du Val de Marne, ne pourra être remis en cause en cours de saison.

Seul le Comité Directeur pourra modifier, pour la saison à venir, les contenus et critères d'évaluation.